

## HONORAIRES DE GESTION à partir du 01/01/2024

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	8.80%	9.30%	10.60%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances.	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	○	●	●	50 € TTC/lot
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	●	●	●	
Aide à la déclaration fiscale	○	●	●	90 € TTC/lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion. (Frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150€TTC/dossier
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	150€ TTC/ sinistre
Gestion et suivi des travaux à hauteur de 1000 € TTC	○	●	●	
Gestion et suivi des travaux à hauteur de 1001€ à 5000 € TTC (devis, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux)	○	○	●	150 € TTC/ dossier
Gestion et suivi de travaux à hauteur de 5 001 € à 10 000€ TTC (devis, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux)	○	○	●	300€ TTC/ dossier
Gestion et suivi de travaux au-delà de 10 001€ TTC (devis, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux)	○	○	●	500€ TTC/ dossier
Constitution et dépôt de dossier en mairie pour travaux	○	○	●	120€ TTC/ dossier
Montage d'un dossier de subventions	○	○	●	250 € TTC/ dossier
Représentation aux Assemblées Générales de copropriété	○	○	●	60€ TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	○	●	60€ TTC
Assurances loyers impayés et détérioration immobilière (% TTC du montant des encaissements annuels),				1,70 % TTC du loyer mensuel
Frais administratif de gestion Frais de clôture de compte				3 € / Trimestre et par biens 150 € TTC

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20 %

- Prestation comprise dans le montant des honoraires
- Prestation optionnelle payable à l'acte

## HONORAIRES DE LOCATION

Les honoraires sont dus par le bailleur et par le locataire pour les locaux soumis à la loi du 6 juillet 1989, modifiée par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et conformément aux dispositions du décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

### Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue »

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8,00 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3,00 € TTC

### Honoraires de location dans le cadre du mandat de gestion

#### Honoraire à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5,50 % TTC du loyer annuel Hors Charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1,50 % TTC du loyer annuel Hors Charges

#### Honoraire à la charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation	0 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5,50 % TTC du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1,50% TTC du loyer annuel Hors Charges

### Honoraires de location dans le cadre du mandat de location simple

#### Honoraire à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6,50 % TTC du loyer annuel Hors Charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2,00 % TTC du loyer annuel Hors Charges

#### Honoraire à la charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation	120,00 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6,50 % TTC du loyer annuel Hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2,00 % TTC du loyer annuel Hors Charges

### Honoraires de location locaux commerciaux et professionnels :

20% TTC du loyer annuel hors charges, à la charge du preneur

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.